

DÉCISION DU PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-054

SERVICE : Direction des affaires culturelles

OBJET : Contrat de prestation entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et l'Association La Truffe et les Oreilles, gestionnaire de la Scène de musiques actuelles La Tannerie (01000 Bourg-en-Bresse)

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°22-20 en date du 4 octobre 2022 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13^{ème} Vice-Présidente, Madame Sylviane CHÊNE, dans le domaine de la Culture et de la Vie étudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a sollicité l'Association La Truffe et les Oreilles, gestionnaire de la Scène de musiques actuelles La Tannerie pour l'intervention de Claire BODIN dans le cadre de l'exposition du Centre présence compositrices « Levons le voile » ;

CONSIDÉRANT que l'exposition s'est déroulée du 29 janvier au 19 février 2025 dans les locaux du Conservatoire d'agglomération et de La Tannerie, sous la forme de visites libres ou guidées. Une conférence s'est également déroulée sur le site de La Tannerie ;

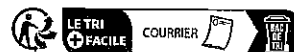
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure un contrat de prestation déterminant les droits et obligations de chacune des parties ;

DÉCIDE

DE CONCLURE un contrat de prestation avec l'Association La Truffe et les Oreilles, gestionnaire de la Scène de musiques actuelles La Tannerie, sous statut de délégataire de service public de la Ville de Bourg-en-Bresse, situé 123 place de la Vinaigrerie – 01000 Bourg-en-Bresse, Siret : 420991432 00022, représentée par Gilles GARRIGOS, en sa qualité de Directeur.

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
3 avenue Arsène d'Arsonval
CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13



Le contrat précise les éléments suivants :

- L'Association La Truffe et les Oreilles s'est engagée à fournir :
 - L'intervention, dans le cadre de l'exposition « Histoires de compositrices », de Claire BODIN ;
 - L'exposition du Centre présence compositrice « Levons le voile » du 29 janvier au 19 février 2025 au Conservatoire d'agglomération ;
 - Une conférence qui a eu lieu le 6 février à 19 h 00 à La Tannerie.
- La Communauté d'Agglomération s'est assurée de la mise à disposition du lieu des concerts et s'est engagée à verser à l'Association le montant total de 850 € TTC comprenant 350 € pour l'exposition et 500 € pour les visites.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 6 mars 2025.

Pour le Président et par délégation,

Sylviane CHENE

13ème Vice-Présidente déléguée à la Culture et la Vie étudiante

